

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.

Attention !

En raison de la période
des grands travaux, le
Bulletin ne paraîtra
pas Samedi prochain
17 Août.



OUVERTURE DE LA CHASSE :
L'ouverture est fixée au dimanche
8 septembre en Loire-Inférieure et
Maine-et-Loire ; au 1^{er} septembre
en Vendée et au 15 septembre en
Morbihan et Ille-et-Vilaine.

L'INSTITUT NATIONAL DU BOIS a créé l'Ecole Supérieure du Bois (151, boulevard de l'Hôpital, Paris) qui forme des ingénieurs spécialisés et donne aux jeunes ingénieurs et architectes une formation complémentaire sur l'emploi de ce matériau.

RENDREMENTS LAITIERS RECORDS : Au Japon, une vache pleine a battu le record de la production laitière en 365 jours, donnant 18.641 kilos de lait et 876 kilos de beurre. Au Japon une vache Simmenthal a donné en 13 ans 92.212 kilos de lait. Une vache hongroise a donné en un jour 66 kilos 6 de lait avec 3,2 p. 100 de matière grasse.

LE RADIS ET L'ACIDE CARBONIQUE : MM. Molliard et Crépion ont constaté, dans une culture de radis dont l'atmosphère avait été enrichie d'acide carbonique, une amélioration des rendements à la récolte.

LA SUISSE tire de son bétail un peu plus des trois quarts du revenu brut de sa production agricole : 1 milliard de francs suisses, soit 5 milliards de francs français, sur une superficie représentant un peu plus du treizième de la France, dont la production animale est évaluée à 17 milliards de francs français.

UNE MISSION BRÉSILIENNE vient de séjourner en Grande-Bretagne et a visité les principaux centres d'élevage bovin. La mission a acheté plus de 500 reproducteurs, ainsi que des vaches laitières qui seront embarquées, après vaccination, pour le Brésil.

La Politique Agricole de la France

Tout est à lire dans le remarquable rapport présenté au Conseil National économique par MM. Devinat et Garnier (annexe au J. O. du 12 juillet 1935), mais nous voulons en donner à nos lecteurs les dernières phrases afin qu'ils puissent constater que les auteurs du rapport définissent assez bien, à notre sens, l'intérêt pour l'agriculture de l'organisation de sa Corporation.

C'est en fin de compte à retrouver l'équilibre rompu entre la production et la consommation que doit viser toute notre politique agricole.

Mais il paraît difficile, au moins dans les jours prochains, d'atteindre cet équilibre aussi bien par le libre jeu de la production et des échanges que par la seule intervention des pouvoirs publics. Que reste-t-il à faire ?

C'est cette question qui tourmente aujourd'hui tant d'esprits et qui les fait passer alternativement du regret de la liberté au souhait d'un régime étatique ou d'un corporatisme encore mal défini.

Il semble pourtant qu'en ce qui concerne l'agriculture, une collaboration étroite et un partage précis des responsabilités entre l'Etat et les organisations professionnelles pourraient apporter au problème des solutions utiles.

Stockage des Blés de la Récolte 1935

Le Journal Officiel du 4 août publie le décret relatif à la constitution et entretien des stocks de blé de la récolte de 1935 destinés à une vente échelonnée.

Les conditions sont sensiblement les mêmes que celles mises en vigueur pour la récolte de 1934, sauf cependant que cette fois il n'est pas question de prix minimum. Les contrats partiront soit du 1^{er} octobre, du 1^{er} novembre ou du 1^{er} décembre et se termineront au 30 juin 1936. Les demandes de stockage devront nous parvenir au plus tard LE 25 AOUT, pour que nous puissions nous-mêmes les adresser avant le 1^{er} septembre aux Services Agricoles.

Comme l'année dernière, nous ferons une avance au moment du stockage.

Nous prions donc nos Agents et nos Adhérents qui voudraient stocker de nous prévenir rapidement en nous indiquant la quantité de blé qu'ils désirent mettre en magasin.

Communication de l'Association Générale des Producteurs de Blé

La Ruine de l'Agriculture

LE BLÉ EST TOMBÉ À 50 FRANCS !

Chute brutale, à la moisson, avant même la période des grosses offres. Rien ne justifie techniquement cette catastrophe. La récolte est déficitaire, le report est inférieur à celui de l'an dernier.

Sur un marché allégé les prix devraient monter et non pas s'effondrer.

La baisse est le résultat de la politique de déflation des prix voulue par le Gouvernement.

Il en porte l'entière responsabilité.

Les charges de l'Etat sont au coefficient 8 à 10.

Pour faire accepter leur réduction nécessaire on trouve juste d'écraser les prix agricoles qui sont au coefficient 1 à 2 1/2. La culture a fait déjà plus que sa part de sacrifices.

Hypocritement on ne parle que de baisse des prix à la consommation. Mais, on ne fait rien ni pour réduire les marges des intermédiaires là où elles sont exagérées, ni pour réduire les charges fiscales, les frais de transport, les charges indirectes là où elles écrasent le commerce, l'industrie et la production.

La marge intermédiaire restant incompréhensible, c'est la culture seule

qui fait les frais de la politique de déflation.

Pour le blé, l'ordre du Gouvernement est parti impératif de réduire le pain, sans un mot sur la réduction des marges où des frais excessifs.

La baisse du pain a retentit sur les farines et sur le blé.

La politique Flamin continue, elle porte ses fruits.

Le Commerce et la Meunerie devaient, nous a-t-on dit en décembre, soutenir le marché en achetant.

Ils attendent, sans doute, que les cours effondrés soient encore plus bas. Alors, ils rattraperont à des prix de misère les blés des cultivateurs accablés à la ruine. Puis, s'ils de la hausse, à cause de la mauvaise récolte, ils réaliseront, sur le dos de la culture, la plus formidable opération de spéculation qu'un Gouvernement aura jamais favorisée.

Le Gouvernement était averti.

Nous lui avions dit, lorsqu'il était temps, les conséquences inévitables de sa politique de déflation des prix.

Nous lui avions indiqué le danger d'un retour brutal à la liberté sans rien faire pour assainir et défendre le marché.

Nous lui avions soumis un plan d'assainissement et de révalorisation.

Programme, avertissements et suggestions ont été dédaignés.

Les associations professionnelles, les Chambres d'Agriculture ont tout fait pour éviter la catastrophe. Elles n'ont pas été écoutées.

Le Commerce et l'Industrie, à leur tour, seront victimes de cette folie politique.

Aucune reprise possible de l'activité économique du Pays sur la ruine de la culture.

Comment ceux qui gouvernent osent-ils affirmer le contraire en prophétisant sans cesse la fameuse « reprise des affaires » ?

L'heure est trop grave certes pour que nous cherchions à compliquer la tâche déjà si difficile du sauvetage financier du pays entreprise par le Gouvernement.

Au moins avons-nous le devoir de lui dire solennellement qu'il fait fausse route et que sa politique économique conduit l'Agriculture et le Pays à la ruine.

Le Gouvernement joue de la résignation traditionnelle de la masse paysanne, de sa faculté de restriction poussée jusqu'à la misère.

Il pense qu'elle acceptera et se résignera une fois de plus.

Nouvelle folie !

Quand le Gouvernement comprendra, alors, l'étendue de sa faute, il sera trop tard.

Le Président de l'A. G. P. B., A. POINTIER.

Un Brin de Causette...



Not' pays est à coup sûr le premier du monde, pour ses tois sites, ses richesses archéologiques, ses stations estivales, sa bonne cuisine, ses vins sans pareils, ses spécialités de provinces, autant dire un paradis, pour ceusses qui veulent méditer, faire bonne chère, se distraire ou se reposer un p'tit. Durant des siècles, la France a été la « terre promise », où les étrangers se plaisaient à venir en tour-ristes... et à dépenser !

C'te réputation va t'elle lui échapper, ou putôt les touristes étrangers vont-ils filer, à not' barbe, vers d'autres vallées, d'autres plages, d'autres montagnes, d'autres cités, qu'auront su mieux les attirer, par une réclame et une polittique intelligente ?

Faites mo, une bonne polittique et je vous ferai une bonne finance, qui disait un grand Ministre de Louis 14... An'hui, c'est toujours du pareil au même et y suffirait d'une bonne polittique, pour ramener chez nous les brebis égarées, terribles les étrangers, qui débarquent dans d'autres pays. C'est des millions et des millions qu'on perd chaque année de la sorte ! C'est des pertes pour les commerçants, pour les industries de l'usage, pour les restaurateurs, pour les hôteliers, les voituriers et les chemins de fer. C'est des pertes pour l'Etat, qui prélève des taxes et des super-taxes, sur un tas de choses. C'est encore davantage une perte pour nos agriculteurs et nos pêcheurs, qui fournissent la bousaille à tout c'te garnison de touristes et dame, c'est point des quantités négligeables, surtout à c'te heure où ça surproduction et qu'on trouve point à vendre nos produits.

Qui soyent sidiétaires, comme les baigneurs ou les buveurs, nomades, comme les automobilistes, les cyclistes, les campeurs ou les globe-trotteurs, les touristes sont terribles des consommateurs de première classe et les étrangers encore plus que les Français. Y venant chez nous, pour visiter les villes, les monuments historiques, les vieilles églises, les châteaux, les jolies plages, mais y venant surtout faire des cures de repos, des cures de rigolades et pour empiir royalement leur pousse. C'est point les « cordons bleus » et les fins cuistots qui manquent ; c'est point les sommeliers et les bonnes caves qui font défaut chez nous. — Mais allez point les effrayer et les faire envoler, en leur envoyant un coup de fusil, avec la note à payer !

Pensez dan un peu aux poulardes et chapons, aux canetons, viandes fines, jambons, foie-gras, cassoulets, confits d'oie, poissons de mer et coquillages, qui sont avalés par les touristes. Sans parler du lait, des beurres, des fromages, des œufs, des légumes, des fruits de toutes sortes, des gibiers, des confiseries, des cidres, des vins de pays ou de crus, des marcs, cognacs, apéritifs ou digestifs, qui sont nécessaires pour leurs besoins. C'est y point une bonne clientèle pour les paysans ? Les hôteliers, restaurateurs, albergistes, ont-y point des intérêts communs avec nous autres et devraient-on point chercher par s'entendre, pour attirer comme y faut les étrangers dans not' région ?

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Le malheur, c'est que le nombre des touristes et des baigneurs n'a cessé de décroître d'année en année. Y a des causes internationales, rapport à la monnaie, à la réglementation des devises, à l'écart entre les prix extérieurs et les prix français. Mais y a itou des causes nationales, qu'on pourrait supprimer par une bonne propagande et une vraie entente entre tous les intéressés. La chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement !

Concours Cultureux de 1935

La visite des exploitations concurrentes pour les prix cultureux institués en 1935 dans les cantons de Nantes, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Montluc, Blain, Savenay, a eu lieu les 27, 28 et 29 juin.

Comme les années précédentes, deux catégories distinctes ont été établies : la première groupait sept exploitations de plus de 20 hectares, la seconde huit exploitations de moins de 20 hectares. De plus, la Commission a classé dans une catégorie supplémentaire deux concurrents ayant la qualité spéciale d'herbagers.

La Commission chargée de l'examen des exploitations était ainsi constituée : M. Pierre Lefebvre, délégué de la Société d'Agriculture ; M. Savelli, ingénieur agronome, délégué de l'Office agricole ; M. Le Bot, ingénieur agronome, professeur d'agriculture adjoint à la D. S. A.

La Commission a été heureuse de constater chez presque tous les concurrents de notables améliorations concernant les procédés de culture et les méthodes d'élevage. Elle tient à féliciter les lauréats, en particulier les mieux placés, pour la constance, l'énergie et l'esprit d'initiative dont ils font preuve. Leur mérite est d'autant plus grand que la crise actuelle les place dans des conditions difficiles et rend plus lourds les sacrifices qu'ils consentent pour élever leurs exploitations au rang des meilleures. Les résultats acquis sont plus ou moins marqués suivant l'ancienneté des efforts entrepris et les aptitudes propres à chaque exploitant.

A cet égard, M. Nogue, aux Rivières, en Carquefou, doit être mentionné spécialement. Son classement hors concours lui assure une place définitive parmi les agriculteurs d'élite du département. M. Nogue unit en effet à la qualité de bon cultivateur celle de bon éleveur, ce qui est assez rare. Animé du désir constant de mieux faire, M. Nogue s'est efforcé d'apporter dans sa ferme tous les perfectionnements souhaitables et l'ensemble de son exploitation présente aujourd'hui une excellente tenue.

Malgré les progrès réalisés chez la plupart des exploitants, des efforts restent à accomplir ; d'après les observations faites par la Commission, ceux-ci devraient porter sur les points suivants :

A. - Production animale

1. Recherche de l'homogénéité du troupeau.

A quelques exceptions près, les troupeaux ne présentent pas l'homogénéité désirable. Trop d'exploitants conservent encore des méti, qui malgré les qualités individuelles qu'ils peuvent présenter, sont inférieures aux bons sujets de race pure en tant que reproducteurs ; leur élimination ne ferait donc qu'améliorer l'homogénéité du troupeau.

De plus, sous le rapport de la conformation et des aptitudes, une

sélection plus sévère devrait être pratiquée.

2. Choix du taureau.

Le taureau ayant une influence prépondérante sur l'amélioration du troupeau, on devrait attacher une plus grande importance à son choix. Dans la majorité des exploitations visitées, la Commission a pu constater que le reproducteur n'offrait pas un ensemble de qualités suffisant. L'origine de l'animal est un point capital que l'on néglige fréquemment. A cet égard, les taureaux inscrits au Herd-Book de la race par les soins des Syndicats d'Elevage, si actifs dans notre département, offrent des garanties dont il n'est pas assez tenu compte. Il est bien certain que dans la période actuelle l'achat d'un bon taureau impose des sacrifices devant lesquels l'agriculteur hésite. Mais la présence d'un bon raceur dans une étable procure de tels avantages que l'achat d'un taureau médiocre n'aboutit en réalité qu'à une fausse économie.

3. Alimentation.

Dans toute exploitation on s'efforce aujourd'hui d'entretenir le plus grand nombre possible d'animaux ; mais pour assurer leur alimentation convenable, il est nécessaire de réserver dans les systèmes de culture une large place à la production fourragère. Ce principe est observé dans la plupart des fermes visitées. Toutefois, la pratique de meilleurs procédés cultureux, notamment l'emploi régulier de la chaux et l'utilisation rationnelle des engrais, serait susceptible d'augmenter la quantité des fourrages et surtout leur qualité.

L'alimentation des jeunes est un point qui doit retenir le plus l'attention des agriculteurs. La recherche d'une quantité maximum de lait destinée à la vente ne doit pas conduire au sacrifice du développement et de la carrière future se trouvent ainsi gravement compromis. Retarder l'époque du sevrage et le rendre progressif, tels sont les deux principes dont l'application ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence sur l'avenir d'un troupeau.

4. Hygiène.

Dans quelques-unes des exploitations visitées, la Commission a constaté avec plaisir que des efforts sérieux avaient été faits pour assurer aux animaux un logement convenable. Par contre, plusieurs concurrents possèdent encore des étables dont la tenue est très insuffisante. On allègue souvent comme excuse l'ancienneté des bâtiments. Sans doute, la disposition défectueuse et l'étroitesse de beaucoup de locaux rendent difficiles leur mise en état et leur entretien. Cependant, le jury a eu l'occasion d'examiner quelques vieilles étables que des aménagements peu coûteux avaient rendues saines, propres et aérées. Il est donc à souhaiter que les cultivateurs, faisant preuve de goût et d'ingéniosité, s'efforcent d'améliorer les conditions de logement du bétail dans la

mesure de leurs moyens. La plupart des exploitants ne disposent pas des sommes nécessaires à la création d'étables modèles telles qu'il nous a été donné d'en voir, mais tous peuvent réaliser dans leurs écuries des conditions suffisantes d'hygiène en y pratiquant certains soins élémentaires.

B. - Production végétale

1. Choix des variétés.

Cette question a trait spécialement au blé. Les blés de pays, notamment le Tricaud, occupent une place beaucoup trop importante dans les emblavements. Ces variétés sont surtout utilisées pour la paille abondante qu'elles fournissent. Mais leurs défauts, dont les plus graves sont le faible rendement en grain et la sensibilité à la verse, devraient leur faire préférer des variétés améliorées plus productives et de bonne qualité boulangère. Les plus beaux champs de blé que la Commission ait pu observer, étaient semencés en Goldentrop 184 (Rouge d'Ecosse améliorée), N. R., Tévéron et Bordeaux.

L'Office agricole, qui étudie depuis quelques années déjà les meilleures variétés convenant à la région, a obtenu des résultats qui seront communiqués en temps utile dans la presse agricole. Nous incitons vivement les cultivateurs à suivre de près cette question et à faire eux-mêmes des essais comparatifs entre les blés de pays et les variétés nouvelles.

2. Choix des semences.

L'emploi des semences sélectionnées devrait être plus courant. Pour le blé, les cultivateurs qui utilisent les nouvelles variétés auraient intérêt à renouveler la semence tous les deux ou trois ans. Cette pratique aurait pour résultat de contribuer à l'augmentation du rendement à l'hectare et par conséquent à l'abaissement du prix de revient. La sélection en masse peut du reste être effectuée par l'exploitant lui-même ; un des concurrents, M. Lechat, à la Bidaudière, Carquefou, sélectionne ainsi du blé de Bordeaux et les résultats obtenus sont très satisfaisants.

Dans la culture de la pomme de terre, le choix des plants prend une importance particulière. Les exploitants qui pratiquent la sélection sur pied ou qui renouvellent fréquemment leurs semences, sont en très petit nombre. Les plants sont souvent conservés cinq à six ans et même davantage ; il en résulte un développement exagéré des maladies de dégénérescence, qui sont la cause des grandes irrégularités constatées dans les champs de pommes de terre.

3. Amendements et engrais.

La Commission a eu le regret de constater que beaucoup de concurrents ne chaulaient pas régulièrement leurs terres. Et cependant le chaulage reste la base de toute amélioration dans les exploitations du département et en particulier dans la région visitée où les sols dérivent soit de la granulite, soit des micaschistes, ceux-ci étant souvent recouverts de limons argileux.

Dans la plupart des fermes examinées, il est fait un large emploi des scories. Le Jury le constate avec plaisir, mais rappelle que les engrais azotés, phosphatés et potassiques ne donneront leur plein effet que si la chaux est apportée à doses convenables et à intervalles suffisamment rapprochés.

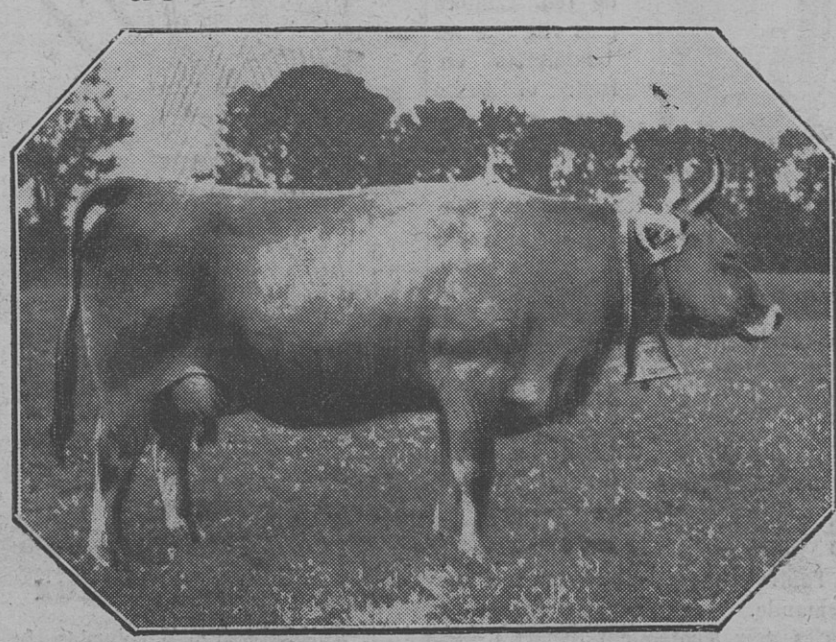
Des progrès sont à réaliser sur l'emploi des engrais. Le fumier devrait être réservé aux plantes sarclées ; le superphosphate pourrait remplacer avantageusement les scories dans la fumure des plantes à végétation rapide telles que la betterave, la pomme de terre, le maïs. D'une façon générale, le cultivateur doit s'efforcer de déterminer pour chacune de ses cultures la fumure « complète et équilibrée » qui doit donner avec les moindres frais les meilleurs résultats.

4. Lutte contre les ennemis des cultures.

Cette année les conditions climatiques ont favorisé le développement des mauvaises herbes et les champs de céréales non traités à l'acide sont envahis par les plantes adventives.

Dans les quelques champs de

La Championne du Monde de la Production laitière



« AGATHE », élevée en Allgövie (province allemande), est née le 5 mars 1923. Elle a eu son huitième veau le 21 décembre 1933 ; rendement en 1934 : 17.186 kilos de lait, avec 3,46 % de matières grasses, c'est-à-dire pour l'année 595 kilos 270 de matières grasses.

EN 3^e PAGE :

Analyse du Décret-Loi du 30 Juillet 1935 sur la défense du Marché des Vins et le Régime économique de l'Alcool.

vinge visités, les traitements cupriques contre le mildiou ont été convenablement appliqués. Il serait souhaitable que des traitements analogues soient plus couramment employés pour lutter contre cette même maladie dans les cultures de pommes de terre.

Enfin les vergers, à deux exceptions près, ne sont l'objet d'aucun soin. Il n'est pas douteux cependant que l'emploi facile de la chaux et du sulfate de fer contribuerait dans une bonne mesure à améliorer la production des pommiers.

5. Bâtiments et matériel d'exploitation.

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit au sujet des étables. Chez plusieurs concurrents, les hangars à fourrage et les abris destinés aux instruments de culture ont été améliorés. Le matériel d'exploitation est en général suffisant, mais il gagnerait à être mieux entretenu.

Les progrès à réaliser portent principalement sur l'aménagement des fumiers et des fosses à purin. Certains exploitants ont beaucoup fait à ce sujet; aucun d'entre eux n'ignore que les soins apportés à la préparation du fumier et à la récolte du purin ont une grande influence sur la valeur fertilisante de ces matières. C'est pourquoi la Commission espère que des efforts seront tentés en vue d'améliorer la production des engrais de ferme, qui jouent un rôle si important dans la préparation du sol.

Liste des Lauréats

Exploitations de 20 hectares et au-dessus

Rappel de 1^{er} prix, hors concours, médaille de vermeil, M. Louis Nogue, les Rivières, Carquefou; 1^{er} prix, 700 fr., M. Violain Emile, Sainte-Marie, Campon; 2^e prix, 600 fr., M. Mouraud Pierre, la Riolaie, Blain; 3^e prix, 400 fr., M. Henri Maisonneuve, la Hirtais, Sainte-Anne-de-Campon; rappel de 4^e prix, médaille de bronze, M. Jean Gascoin, la Babouinais, Cordemais.

Prix de spécialités : 150 fr., M. Fouchard, le Pressoir, Couëron; 75 fr., M. Boisseau Pierre, les Fresnes, Sucé.

Exploitations de moins de 20 hectares

1^{er} prix, 650 fr., M. Lechat, la Bidaudière, Carquefou; 2^e prix, 500 fr., M. Bretèche Pierre, Bel-Air, Bouvron; 3^e prix, 400 fr., M. Couédel Laurent, les Buttes, Blain; rappel de 4^e prix, médaille de bronze, M. Potiron Donatien, la Cadrannière, Carquefou; 5^e prix, 300 fr., M. Jean Jochoaud, la Rochelière, Vigneux; 6^e prix, 150 fr., M. L. Miot, la Gendronnière, Orvault.

Prix de spécialités : 100 fr., M. Pierre Brossaud, la Colle, Blain; 75 fr., M. Perrois Emile, la Moissonnais, Cordemais.

Herbagers

1^{er} prix, 500 fr. et médaille d'argent, M. Denis Clouet, la Ramée, Prinquiau; 2^e prix, 400 fr., M. Pierre Allais, la Baie, Saint-Etienne-de-Montluc.

Gros blé, belles prairies, bon vin
Avec les Engrais Saint-Gobain.

Avis de la Station Agronomique

Des essais sont en cours, depuis plusieurs années, sur la valeur boulangère comparée des vieilles espèces de blé (Bordeaux, etc...) et des nouvelles variétés de blé à grand rendement (Vilmorin, Tournour, Le-maire, etc...).

Les agriculteurs qui auraient cultivé des blés de ces deux catégories ou seulement des blés nouveaux, sont instamment priés d'envoyer à la Station trois kilos de chaque variété.

De même ceux qui auraient procédé à des essais comparés d'engrais azotés sur blé, même d'une seule variété, ont intérêt à connaître les variations de la valeur boulangère, sous l'influence de la fumure, et particulièrement de la fumure azotée.

La Station Agronomique serait reconnaissante à tous ces agriculteurs de l'envoi de leurs échantillons.

L'analyse des blés leur sera communiquée ultérieurement.

Devant la crise du blé, il y a un grand intérêt à connaître les meilleures variétés, non seulement au point de vue du rendement en grain, mais surtout au point de vue de la qualité boulangère et de la bonne adaptation au climat de notre région.

Prière d'adresser les échantillons, bien étiquetés par variétés, franco, à la Station Agronomique, boulevard Victor-Hugo, 26, à Nantes.

Le Directeur de la Station,
P. ANDOUARD.

Un seul jour de Diarrhée met le veau en retard toute une semaine

Les microbes trouvent dans le lait un milieu éminemment propice à leur développement et à leur multiplication.

Pour les combattre : nettoyez toujours à fond et lavez régulièrement à l'eau de soude les chaudières, augettes, seaux, etc. De plus, conservez le lait à une température aussi froide que possible.

Les éleveurs expérimentés savent parfaitement que le lait fermenté provoque d'ordinaire la diarrhée et qu'un seul jour de diarrhée met le veau en retard toute une semaine.



Les Mites

Le plus grand ennemi des mites, c'est le courant d'air. Dans les endroits où on emmagasine des laines, il existe des cloisons en lattes formant des compartiments aussi petits que possible avec un espace vide entre eux et les murs. On remplace, dans ces pièces, les vitres des fenêtres par des treillages en fil de fer, puis on fait monter une cheminée d'appel en bois, une grande circulation d'air s'établit et, lorsqu'on a soin de ranger les paquets de laine de manière qu'un espace libre soit laissé entre chacun d'eux et qu'il n'y ait aucun papier d'interposé, jamais les mites ne s'y mettent.

Pour éloigner les mites, on installe dans les armoires ou dans les caisses des flacons débouchés contenant de l'acide phénique impur (à l'odeur de goudron), avec une petite éponge au fond du flacon.

Dans le linge, on met des sachets composés de poudre d'iris, 200 grammes; muscade en poudre, 15 grammes; clous de girofle, 15 grammes; feuilles de roses de Provins, 250 grammes. On peut aussi préserver le linge et les vêtements avec un sachet ainsi composé : fleurs de lavande pulvérisées, 500 grammes; benjoin en poudre, 125 grammes; essence de lavande, 7 grammes. On imprègne également les vêtements de la solution suivante : 1 gramme de poivre et 1 gramme de camphre, infusés pendant huit jours dans 8 gr. d'alcool à 90 degrés.

Quand les fourrures ne sont plus de mise, il faut se préoccuper de leur conservation jusqu'à l'hiver prochain. A Paris et dans les grandes villes, il y a de nombreuses maisons qui ont la spécialité de les conserver pendant l'été, moyennant une redevance fixe. Pour les personnes qui préfèrent les garder chez elles, voici ce que nous leur conseillons : les fourrures bien battues et bien secourées seront saupoudrées de ce mélange : camphre, 1 gramme; pyréthre, 10 grammes; puis enfermées dans des boîtes ou des caisses à fermeture hermétique. Il faut ensuite les examiner de temps en temps, et chaque fois les exposer à l'air avant de les replacer dans leurs boîtes, cartons, etc.; cette opération du battage est indispensable. Elle a pour but de faire tomber la poussière et surtout les œufs des insectes, que leur petitesse rend presque invisibles.

Avec ces précautions, on peut conserver indéfiniment les fourrures et les vêtements, surtout si on a soin

Sacrifices inéluctables

Les hommes de ce temps sont malheureusement tendus vers ce progrès matériel indéfini, que nos esprits abusés par une philosophie fautive nous a fait considérer jusqu'à maintenant comme le critérium de la vie.

Aurons-nous le courage de réagir à temps pour éviter le naufrage de notre civilisation actuelle, ou bien, à l'exemple des civilisations antiques, entrerons-nous dans une ère de décadence pour aboutir à la catastrophe finale ?

Nous ne répéterons jamais assez que les civilisations antiques ont commencé à périr à partir du moment où l'accroissement des villes avait pour conséquence la désertion des campagnes.

Ceux qui, comme le dit Hitler dans son fameux « Mein Kampf », ont su lire l'histoire en ne retenant que l'essentiel des faits qui ont marqué la vie des peuples et en oubliant l'accessoire, savent que les mêmes causes produisent et produiront tous les jours les mêmes effets dans les sociétés humaines, et il importe peu que les humains s'éclaircissent à l'huile ou à l'électricité, se déplacent à pied ou en automobile, les conditions fondamentales restent les mêmes.

De telle sorte que l'on en revient à conclure que si l'on ne donne pas la primauté aux forces morales et spirituelles sur les besoins matériels, on aboutira dans plus ou moins de temps au cataclysme.

Nous entendons bien qu'après une civilisation perdue il s'en recrée une autre, mais entre temps, l'humanité subit un recul effroyable tel que l'on ne peut y songer sans trembler.

Il devient donc nécessaire d'élever les cœurs des hommes de bonne volonté pour que leur action puisse faire plier l'égoïsme de ceux qui sont accrochés à la loi du profit et de la jouissance matérielle indéfinie, car il n'y a plus d'autre espoir de ramener l'équilibre.

Il est impossible d'espérer en effet que ces gens-là, même s'ils se rendent compte du gouffre qui s'ouvre sous leurs pieds ou ceux de leurs enfants, fassent eux-mêmes les sacrifices nécessaires pour remettre debout la machine sociale que leurs erreurs ont complètement faussée.

Et pendant ce temps, ceux qui sont broyés par la dureté des temps viennent et nous disent : que proposez-vous pour remédier à tel problème de détail ? Que faites-vous pour tel autre ? Comment devons-nous opé-

rer pour ce troisième ? Et nous ne pouvons rien répondre, car la machine craquant de toutes parts, nous ne la remettons pas en place en changeant un boulon, ou en rajoutant une de ses pièces faussées. C'est une machine neuve qui devient nécessaire.

Et pendant les longues années qui lui seront nécessaires pour qu'elle puisse tourner à plein rendement — ou si vous nous le permettez, puisqu'il est question de machine, pendant la période de rodage — il sera nécessaire qu'une haute tension idéale soutienne le moral de la Nation et que toutes les forces morales soient tendues vers le but à atteindre. Beaucoup resteront en route sans doute et ne profiteront pas de la victoire. Ce seront leurs enfants seulement qui seront les élus.

Comme le disait récemment Salazar, le rénovateur du Portugal : « Nous constituons en vérité la génération du sacrifice. Mais ce sera notre honneur et notre gloire de pouvoir dire à nos fils : Nous nous sommes sacrifiés pour vous, car nous qui avons une doctrine et qui sommes une force, nous sommes en train de faire une vraie révolution, la révolution qui amènera un monde meilleur. »

Cette bataille pacifique n'est-elle pas, à tout prendre, cent fois plus belle et cent fois moins tragique que celles où sont tombés il y a vingt ans tant de nos bons amis pour le résultat que nous constatons aujourd'hui.

Sacrifices, grande pénitence, ou vous vous les imposerez vous-mêmes par des règlements de sagesse qui vous les rendront supportables ou bien vous les subirez dans la souffrance la plus dure, sous la poussée des événements inéluctables. Mais soyez assurés que, quel que soit le moyen que vous choisirez, c'est-à-dire la réforme ou le laisser-aller, vous êtes obligés maintenant qu'il arrive de subir la dure période nécessaire pour remonter la pente sur laquelle on a laissé glisser notre Nation.

Pour nous Paysans accrochés au sol natal, les seuls créateurs de vraies richesses et la vraie base de la Patrie, nous avons choisi déjà car nous pouvons, il en est temps encore et avec le moindre mal, de venir les bons artisans de ce rétablissement. Unissons-nous tous derrière notre doctrine éprouvée. Organisons et imposons à bref délai notre Corporation, et avec cet idéal au cœur, en bons chevaliers de cette mystique nouvelle, nous franchirons plus allègrement la période difficile dont nous ne subissons que les prémices mais qui peut être suivie, si

La Vie Syndicale

Assemblée générale du Syndicat

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le mardi 20 août, à 10 heures du matin, au siège du Syndicat, 2, rue Scribe.

Ordre du jour

Rapport moral.

Bilan 1934.

Approbation des comptes.

Stockage des blés.

Assemblée générale de la Coopérative

L'Assemblée générale annuelle de la Coopérative du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le mardi 20 août, à 11 heures du matin, au siège de la Coopérative, 2, rue Scribe, à Nantes.

Ordre du jour

Rapport moral.

Bilan 1934.

Approbation des comptes.

Stockage et prise en charge des blés.

Approbation de l'augmentation du capital et constatation des versements des nouvelles parts, dont la création fut décidée par l'Assemblée générale du 4 septembre 1934.

Concours de Juments poulinières

Des concours de juments poulinières auront lieu à :

LIGNE, le 7 septembre, à 13 h. 30.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC, le 9 septembre, à 12 h. 30.

NOZAY, le 10 septembre, à 8 h. 30.

PLESSÉ, le 10 septembre, à 14 h.

SAVENAY, le 11 septembre, à 12 h. 30.

MACHECOUL, le 12 septembre, à 8 heures.

CHATEAUBRIANT, le 13 septembre, à 9 heures, pour pouliches et poulinières.

nous le voulons tous, d'une ère de calme prospère comme celle que nos pères ont connue et que nous nous devons de réaliser pour nos enfants si nous sommes encore des hommes dignes de ce nom.

A. GAULT.



Légumes peu communs ou peu employés

Le Topinambour

Le topinambour, ou hélianthe tubéreux, est, en fait, un « soleil » ayant au pied des patates.

Qui a lu le joli roman de « Sans famille » qui a fait le bonheur des jeunes ans des hommes de ma génération, a pu voir que cette utile « composée » est d'une grande ressource pour certaines campagnes pauvres du Plateau Central.

Cette plante est vivace au « rez-de-chaussée », mais annuelle à l'étage « supérieur », s'il est permis d'employer cette comparaison. On ne peut mieux la comparer qu'à un dahlia sauvage, qui fut avant sa sélection une marguerite à racines tubéreuses.

Les tiges du topinambour atteignent deux mètres de hauteur, les feuilles sont couvertes de poils rudes. Les fleurs sont groupées en capitules ou « marguerites » à fleurons jaunes plus petits que ceux des soleils des jardins, mais semblables. Ils s'ouvrent tard et ne donnent que peu de graines dans nos régions. Les tubercules sont le plus souvent oblongs, irréguliers, bossus, rugueux. Ils ne se développent qu'à l'automne.

Ils nous vinrent d'Amérique, au début du XVII^e siècle, on le donna donc au bétail bien avant la pomme de terre.

On mange ce tubercule cuit. Il a un goût doux et sucré, on dirait du fond d'artichaut (de même famille botanique, du reste). Il contient de l'insuline.

Une race potagère a les tubercules jaunes et arrondis, il est plus précoce, plus productif et on doit le préférer au jardin.

En fait, par ses dimensions, c'est plutôt une plante champêtre et agricole. Il a en effet une longue durée de végétation, et une fois qu'on l'introduit quelque part, on en a toujours qui ressort et on ne peut plus guère s'en débarrasser, car il est très rustique et résiste aux grands froids et aux grandes sécheresses. Il vit dans les terres pauvres, un grand excès d'humidité seul pourrait lui être réellement nuisible.

On le multiplie par tubercules entiers, carendus en deux ils pourrissent on se dessèche. Il faudra choisir les tubercules de semence gros ou moyens plutôt que très petits. On les plante en pleine terre en mars-avril, en lignes espacées de 0^m30, on laisse sur les lignes 0^m40 entre les plants. Il faut compter 20 litres de gros tubercules à l'are pour garnir le terrain, on les enterre à 0^m10 de profondeur. Il faut donner des binages nécessaires pour décoller et désherber le sol. On récolte les tubercules au fur et à mesure des besoins, de novembre à fin mars.

Une fois arrachés, les gelées peuvent les abîmer; un tubercule un peu ridé replongé dans l'eau pendant quelques heures, se regonfle. Selon la qualité du sol, les rendements sont variables, de 200 à 300 kilos à l'are.

Les Crosnes du Japon
Stachys tuberifera — N.
(Famille des Labiées)

MM. Paillex et Bois ont bien mérité du pays par les diverses éditions de leur curieux livre : « Le Potager d'un curieux », d'un si puissant intérêt botanique et utilitaire.

En 1882, lorsque M. Paillex introduisit en France, du Japon, le Stachys tubéreux, il avait, sans s'en douter, ajouté le plus beau fleuron de ses introductions à sa couronne scientifique. Le nom populaire vient de ce petit village de Crosnes où il avait ses cultures.

Ses moindres défauts sont d'occuper le sol un peu longtemps et de ne pas donner de très gros rendements, mais, pour ceux qui à la quantité préfèrent la qualité, gourmets de la race de Charles Morelet, c'est un légume délicat et délectable. La plante est vivace et forme des petites touffes de 0^m30 de haut, ses feuilles groupées ressemblent à

des feuilles de menthe, par leur aspect général. Ce qui est plus remarquable sont ses tiges souterraines, traçantes, renflées en chapelets, de petits tubercules accolés, blancs tendres, remplis d'eau, couverts d'une fine pellicule.

Une fois cuits, on les pèle en les frottant dans un linge, on peut les manger bouillis, frites ou en salade, ou de plus les confire au vinaigre, ajoutant un élément de plus au monde varié des « pickles ».

Sa grande qualité, c'est sa grande rusticité. Il pousse à peu près dans tous les terrains, mais il aime les terres légères, fraîches; son arrachage est du reste facile. On le propage par tubercules séparés qu'on plante en mars, dans des trous espacés de 0^m40 (deux ou trois tubercules par trou). Des binages et des arrosages si nécessaires, sont les soins à donner à la plante.

Au dernier binage, il sera bon de butter légèrement les plantes, sans que ce soit d'une nécessité absolue.

Les tubercules du crosne se forment eux aussi tardivement, on doit attendre les pousses à faner complètement pour récolter en novembre; on les arrache eux aussi au fur et à mesure des besoins.

En terre, ils ne craignent pas les gelées, mais ils « grèlent » vite, une fois hors terre. On peut les enjager dans du sable, en lieu sec et froid. Le rendement des crosnes est de 100 à 120 kilos de tubercules par are.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur.

Pour faire périr un Arbre sur pied

Creuser un fossé à proximité de l'arbre, 2 mètres ou 10 mètres, la distance n'y fait rien, jusqu'à ce que l'on ait trouvé une racine grosse comme le pouce, de façon qu'elle ne soit pas trop raide pour se plier en col de cygne, et pouvoir l'introduire dans un récipient quelconque : pot en grès, bouteille dont le goulot est enlevé, d'une contenance d'au moins un litre; faire descendre la racine jusqu'au fond du récipient et le remplir d'eau dans laquelle on aura fait dissoudre du sulfate de cuivre à haute dose, recouvrir le récipient d'un gazon et ramener la terre par dessus.

Au bout de peu de jours, la racine aura absorbé tout le liquide et comme l'opération doit se faire au mois de juillet-août, les feuilles descendront vite. J'en ai vu descendre quarante-huit heures après.

Oui, mais il faut à vos terrains
Les Engrais complets St-Gobain.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, caillots cuivre tous les mètres, 1^{er}50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras..... 11 20

Lin et Jute : vert gras..... 12 25

Lin : vert gras..... 13 60

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit..... 14 65

— N° 2 vert gras ou cachou enduit..... 15 70

— N° 3 vert gras..... 18 85

Coton : A vert gras..... 13 60

— B vert gras..... 15 50

— C vert gras..... 16 50

— D vert gras..... 18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 3 fr.

les autres..... 4 fr.

Plombages..... 12 fr.

Dentier, la dent..... 16 fr. 65

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15

Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 50

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Machines Agricoles

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

Largeur 1 levier 2 leviers

5 dents..... 0^m90 345 fr. 360 fr.

7 — 0^m90 360 » 380 »

9 — 1^m30 435 » 450 »

11 — 1^m60 495 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

Largeur 1 levier 2 leviers

5 dents..... 0^m90 370 fr. 390 fr.

7 — 0^m90 390 » 410 »

9 — 1^m30 460 » 480 »

11 — 1^m60 525 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Buanderies

En tôle d'acier de 3^m/m, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux.

Double fond avec champignon lessiveur

N° Conten. Prix

1 50 lit. 260 fr. 35 fr.

2 60 — 295 » 39 »

3 70 — 315 » 40 »

4 80 — 330 » 43 »

5 100 — 385 » 48 »

6 125 — 440 » 53 »

7 150 — 475 » 58 »

8 175 — 515 » 62 »

9 200 — 545 » 67 »

Toutes contenances supérieures sur demande.

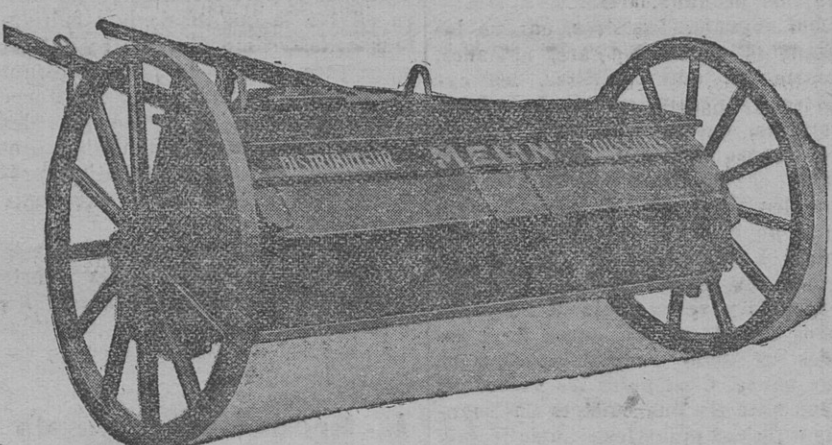
Ces prix s'entendent départ usine.

Remise à nos adhérents.

Ronces et Fils de Fer

Nous consulter à Nantes.

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Bonne construction. Garantie trois ans.

Largeur d'épandage 1^m50... 2.050 fr.

— 1^m75... 2.100 fr.

— 2^m... 2.150 fr.

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Nouveau fond mouvant avec étoiles à six branches. Majoration 150 francs.

Prix franco gares grands réseaux.

Remise à nos

MARCHÉS DE LA VILLETTE

Du Lundi 5 Août 1935

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	2,509	3,400	5 70	4 60	3 60	6 20	3 42	2 53	1 80	3 85
Vaches.....	2,236	2,125	5 50	4 10	3 10	6 60	3 30	2 25	1 55	4 22
Taureaux....	400	385	4 30	3 90	3 50	5 00	2 58	2 15	1 75	3 10
Veaux.....	2,180	2,050	7 50	6 20	5 70	8 50	4 50	3 53	2 90	5 10
Moutons....	11,042	10,900	14 60	10 30	8 50	15 40	7 30	4 85	3 75	7 70
Porcs.....	1,416	1,416	6 14	5 56	3 72	6 56	4 30	3 90	2 40	4 60

Du Jeudi 8 Août 1935

Bœufs.....	1,388	1,254	5 50	4 40	3 40	6 00	3 30	2 42	1 70	3 72
Vaches.....	926	835	5 30	3 90	2 90	6 40	3 18	2 15	1 45	4 10
Taureaux.....	219	205	4 20	3 80	3 40	4 90	2 52	2 10	1 70	3 03
Veaux.....	2,036	1,925	7 20	5 95	5 00	8 20	4 32	3 35	2 75	4 92
Moutons.....	6,106	5,900	14 40	10 10	8 30	15 10	7 20	4 75	3 65	7 10
Porcs.....	1,400	1,400	6 28	5 72	3 86	6 72	4 40	4 00	2 70	4 70

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.148. — Maine-et-Loire, 310; Sarthe, 539; Mayenne, 520; Loire-Inférieure, 135; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 50; Vienne, 20; Vendée, 90. — VEAUX : 2.180. — Maine-et-Loire, 95; Sarthe, 580; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 15; Indre-et-Loire, 20; Vendée, 8. — MOUTONS : 11.042. — Maine-et-Loire, 150; Sarthe, 160; Mayenne, 140; Loire-Inférieure, 160; Vienne, 140; Vendée, 50; Afrique, 1730. — PORCS : 1.381. — Maine-et-Loire, 95; Sarthe, 35; Loire-Inférieure, 110; Vendée, 20.

DÉCHAUMAGE

Après deux années où les conditions météorologiques avaient été peu favorables, dans notre région de l'Ouest, au développement des mauvaises herbes dans les céréales, bien des cultivateurs ont été surpris cette année de voir leurs emblavures envahies tardivement par une végétation spontanée qui, dans beaucoup de cas, a fortement entravé le développement du blé. Certains disent, d'autant plus haut sans doute qu'ils ne le pensent pas complètement en réalité : « Tant mieux, il y aura toujours assez de blé cette année ». Sans doute, il y aura assez de blé cette année, mais nous ne cessons pas de répéter que surtout en période de crise, il est beaucoup plus économique de récolter 23 quintaux de blé sur un hectare bien cultivé que sur deux hectares mal soignés.

Nourrir des mauvaises herbes n'a jamais été et ne sera jamais une façon de se tirer d'affaire, mais cela restera toujours une opération désastreuse pour le porte-monnaie du cultivateur.

Dans ces conditions, et pour sauvegarder l'avenir, il est important pour le cultivateur de penser d'ici peu au déchaumage. Le beau temps a facilité la moisson et, chose rare dans notre région, la fin de juillet verra presque la fin de la moisson, le cultivateur aura d'autant plus de loisirs pour déchaumer à la première pluie.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages multiples de cette opération qui aère la surface du sol, permet une meilleure infiltration de l'eau de pluie, et la levée d'un très grand nombre de graines de mauvaises herbes. Ces avantages sont rappelés et détaillés chaque année, à cette époque, dans presque tous les journaux agricoles. Nous voulons simplement insister (cette année encore, étant donné particulière-

ment l'abondance des mauvaises herbes qui ont grainé dans la récolte) sur la nécessité du déchaumage, opération régulièrement faite dans les grandes régions à céréales et trop négligée dans l'Ouest de notre pays.

Une excellente opération annexe du déchaumage consiste à épancher, dès maintenant sur le chaume de céréales la sylvinite nécessaire à la prochaine récolte. Il y a beaucoup de raisons pour opérer ainsi, en voici les trois principales :

1°) La sylvinite est toujours moins chère à cette époque de l'année qu'au début du printemps. Elle se transporte et s'étend plus facilement que sur un labour d'hiver.

2°) La sylvinite a toujours beaucoup plus d'action quand elle est employée longtemps à l'avance que si on l'incorpore au sol au moment même des semis ou plantations.

3°) La sylvinite, surtout si elle est épanchée à forte dose, va, à la première pluie, donner des solutions concentrées qui, s'il vient ensuite de la chaleur, brûleront un très grand nombre de graines de mauvaises herbes qui commencent à germer. Elle contribue ainsi au nettoyage du sol.

Nous signalons, en particulier, que de très bons résultats ont été obtenus sur l'avoine en chapelot (vulgairement appelée « chiendent » dans la région) en épanchant la sylvinite sur déchaumage à la dose de 1.200 à 1.500 kilos à l'hectare quand les bulbes commencent à germer. Si l'on a la chance d'avoir ensuite quelques jours de soleil et de chaleur, un hersage vigoureux suffit pour détruire une grande quantité de bulbes de cette plante vorace qui, cette année, causé tant de dommages dans les cultures de céréales.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Analyse du Décret-Loi du 30 Juillet 1935 sur la défense du Marché des Vins et le Régime économique de l'Alcool

Voici l'analyse des principaux articles du décret-loi du 30 juillet 1935 qui intéressent les viticulteurs des quinze départements confédérés du Centre et de l'Ouest.

Redevances sur les hauts rendements (art. 1^{er}) :

Dorénavant, les redevances applicables lorsque le rendement moyen à l'hectare dépasse 100 hectolitres seront perçues dans toutes les exploitations dont la récolte aura dépassé 125 hectos. Les barèmes progressifs et les exonérations qui existaient jusqu'ici ne sont pas modifiés.

Lorsque le rendement moyen à l'hectare dépasse 150 hectolitres, les redevances seront applicables aux exploitations dont la récolte aura dépassé 125 hectos. Les barèmes progressifs et les exonérations qui existaient jusqu'ici ne sont pas modifiés.

Replantations (art. 2) :
Toute plantation de remplacement est interdite, si l'arrachage des vignes à remplacer n'a pas été précédé d'une déclaration. Cette déclaration doit être soumise à la recette buraliste des Contributions indirectes.

Limitation des envois de la propriété, avant la publication des résultats de la récolte (art. 3) :

Ce blocage provisoire des vins à la propriété, tant que les résultats des déclarations de récolte n'ont pas été publiés au « Journal Officiel », c'est-à-dire entre la vendange et la fin de l'année, atteindra dorénavant les viticulteurs récoltant plus de 300 hectolitres (au lieu de 400). Les vigneronnes ayant récolté entre 300 et 500 hectos ne pourront expédier, pendant cette récolte, plus des deux tiers de leur production.

Blocage et distillation (art. 3 et art. 13) :

Lorsque les disponibilités (France et Algérie) seront comprises entre 70 et 78 millions d'hectolitres, le blocage et la distillation n'atteindront que les récoltes supérieures à 400 hectos.

Lorsque les disponibilités seront comprises entre 78 et 84 millions d'hectolitres, le blocage et la distillation seront étendus aux récoltes comprises entre 300 et 400 hectos.

Lorsque les disponibilités dépasseront 84 millions d'hectos, le blocage et la distillation atteindront les récoltes dépassant 200 hectolitres.

Les barèmes de blocage seront fixés par le Gouvernement après avis de la Commission interministérielle de la viticulture. Les barèmes de distillation seront fixés par décret gouvernemental.

Dans tous les cas, la quantité de vin dont le producteur conservera la libre disposition ne pourra pas être inférieure à 200 hectolitres. Les prestations d'alcool pourront être remplacées par des livraisons de vin destinées soit à l'alimentation des troupes, soit aux établissements d'assistance publique.

Exonérations de blocage (art. 5) :
Les exonérations de blocage en faveur des vins à appellation d'ori-

gine ne joueront que pour les appellations d'origine contrôlées. En attendant que la liste des appellations d'origine contrôlées ait pu être établie, et jusqu'au 15 décembre 1936, au plus tard, le régime actuel des exonérations relatives aux vins déclarés sous appellation d'origine est maintenu.

Distillation obligatoire (art. 6) :

Lorsqu'il y a distillation obligatoire, une partie des prestations d'alcool peut être exécutée sous forme d'alcools vintiques (alcools de lies et de mares).

Cette partie de prestations varie suivant les régions en fonction du degré minimum légal des vins. Pour les départements du Centre-Ouest, cette partie est fixée à 0 litre 65 d'alcool pur par hectolitre de vin produit. Elle est payée à un prix égal à 60 % du prix de l'alcool de marc.

Le surplus de la prestation doit exclusivement consister en alcool de vin. Les prix d'achat en sont fixés par décret. Ils peuvent être dégressifs...

Concentration des moûts, préparation de mistelles et de vins de liqueur, etc... (art. 4 et 7) :

Les articles 4 et 7 du décret-loi modifient les modalités de calcul du blocage, lorsqu'il y a concentration des moûts, élaboration de mistelles, vins médicamenteux, vins de liqueur, etc...

Echelonnement des ventes (art. 8) :

Dans le cas où les cours pratiqués sur les marchés vinicoles feraient apparaître que les vins sont vendus à un prix notablement inférieur au prix de revient, le Gouvernement pourrait, par décrets rendus après avis de la Commission interministérielle de la viticulture, fixer l'échelonnement d'après lequel pourraient se faire les retrais de la propriété.

Cet échelonnement devrait être conçu de telle sorte que chaque récoltant puisse expédier, par tranche, au minimum, le dixième de sa récolte disponible et, en tout cas, 100 hectolitres.

Vins doux naturels (art. 9) :

L'article 9 du décret n'intéresse que les producteurs de vins doux naturels.

Vins de cépages prohibés (art. 10) :

Le délai accordé pour la circulation et la vente des vins issus de cépages prohibés (noah, othello, etc...) qui devait être expiré le 1^{er} août 1935 est reporté au 1^{er} août 1942. Jusqu'à cette date, les dits vins doivent être livrés sans coupage à la consommation, avec indication du cépage tant sur les contenants que sur les factures et pièces de régie. Les négociants doivent en tenir un compte spécial.

Distillation des mares (art. 11) :

Est interdite la distillation des mares de raisin, transformées ou non en dilutions, ne renfermant pas une certaine quantité d'alcool pur par 100 kilos, variable selon les régions. Pour les départements du Centre

et de l'Ouest, cette quantité est de trois litres d'alcool pur par 100 kilos.

Degré minimum des spiritueux (art. 15) :

Cet article fixant des degrés minima pour les apéritifs, liqueurs et spiritueux, tend à prévenir les fraudes auxquelles les pastis donnent lieu.

Contenance des récipients (art. 16) :

Dans tous les établissements de vente au détail, la contenance des bouteilles autres que les bouteilles d'origine, des carafes, flacons, verres et autres récipients en service doit être gravée sur les récipients et exprimée en litres, décilitres et centilitres.

Pendant une période de trois ans, des tolérances sont prévues, pour le matériel en service, sous condition d'affichage et de déclarations sur les menus, cartes, etc...

Hausse illicite (art. 17 et 18) :

Les hausses de prix non justifiées, dans l'hôtellerie, la restauration et le commerce des vins au détail pourront être recherchées et constatées par les inspecteurs de la répression des fraudes. Les pénalités prévues par la loi du 24 décembre 1934 sont renforcées par la fermeture éventuelle des établissements pour une durée maximum de 11 mois.

Une Commission consultative, comprenant des représentants de la viticulture sera chargée de donner des avis sur les problèmes concernant le contrôle des prix de vente au détail ou dans les lieux de consommation des vins et spiritueux.

Appellations d'origine (art. 19 à 25) :

Le contrôle des appellations d'origine dans le commerce en gros des vins est renforcé (art. 19).

Il sera institué un Comité national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, doté de la personnalité civile (art. 20).

Il est institué une catégorie d'appellations d'origine dites « contrôlées ».

Le Comité national déterminera, après avis des syndicats intéressés, les conditions de production auxquelles devra satisfaire le vin de chacune des appellations contrôlées. Ces conditions seront relatives à l'aire de production, aux cépages, au rendement à l'hectare, au degré alcoolique minimum du vin, tel qu'il doit résulter de la vinification naturelle et sans aucun enrichissement, aux procédés de culture et de vinification...

Le Comité aura le droit de compléter, mais il ne pourra réviser celles de ces conditions relatives à l'encépagement ou aux procédés d'obtention du produit qui ont fait l'objet d'une décision judiciaire... Feront l'objet de la réglementation des appellations d'origine régionales, sous-régionales et communales existant au moment de la promulgation du décret-loi et qui auront fait l'objet d'une délimitation judiciaire passée en force de chose jugée, ainsi que celles qui, par leur qualité et leur notoriété seront considérées par le Comité national com-

me méritant d'être classées parmi les appellations « contrôlées ».

Les décisions prises par le Comité national feront l'objet de décrets (art. 21).

Les vins ayant droit à une appellation d'origine contrôlée circuleront avec des titres de mouvement de couleur verte, comportant le paiement d'une taxe spéciale de 2 francs par hecto, recouvrée comme le droit de circulation.

Les sommes ainsi perçues seront attribuées, à raison : d'un quart au Trésor, d'un quart au fonds de propagande et de moitié au Comité national des appellations d'origine chargé de la défense des appellations et de la lutte contre la fraude tant en France qu'à l'étranger. Le Comité sera doté, à cet égard, de facilités spéciales et donnera des avis au Gouvernement (art. 22 et 23).

Les vins à appellations d'origine contrôlées ne pourront comporter d'autre indication géographique, en dehors du nom du cru, que celle de l'appellation contrôlée (art. 24). Les dispositions des lois de 1919 et de 1927 s'appliqueront aux appellations contrôlées (art. 25).

Rappelons que dans un délai assez court, les exonérations de blocage ne s'appliqueront qu'aux appellations dites contrôlées (art. 5 du décret-loi).

Arrachages volontaires (art. 26 à 37) :

Les viticulteurs qui voudront procéder à des arrachages volontaires, facultatifs, devront en faire la déclaration à la recette buraliste des Contributions indirectes avant le 30 novembre 1935. Deux sortes de déclarations pourront être enregistrées :

1° Ou bien les viticulteurs réserveront leur droit à replantation à l'expiration d'un délai de cinq ans, compté du 30 novembre 1935. Dans ce cas, ils obtiendront des dispenses partielles de blocage et de distillation et une rectification des éléments servant de base à l'imposition foncière. Les arrachages de cette nature devront être opérés avant le 31 mars 1936 et précédés de déclarations.

2° Ou bien, les viticulteurs prendront l'engagement de ne pas compenser leurs arrachages pendant un délai de trente ans et de ne pas consacrer les terres ainsi récupérées à la culture du tabac, du lin et de la betterave à sucre ou à distillerie. Dans ce cas, ils souscriront à la recette buraliste des déclarations détaillées. Les demandes d'arrachage seront soumises à une Commission départementale. Des Comités de contrôle procéderont à la vérification sur place des demandes d'arrachage et à l'estimation des vignobles. Des indemnités seront fixées par la Commission départementale, dans la limite maximum de 7.000 francs par hectare. Les demandes d'arrachage pourront être rejetées, limitées ou réduites.

Toutefois, seront acceptées, par priorité, sans limitation ni déduction, les demandes formulées par les

viticulteurs qui cultivent des cépages prohibés (noah, othello, etc...).

Les opérations d'arrachage seront surveillées. Le paiement des indemnités aura lieu dans un délai de quatre ans, à raison d'un quart chaque année.

L'article 36 du décret-loi limite les possibilités d'expédition des viticulteurs qui auront bénéficié d'indemnités pour arrachage, en tenant compte de la production antérieure des vignes arrachées.

Arrachages obligatoires (art. 38 à 40) :

Si les arrachages opérés volontairement avec servitude trentenaire n'atteignaient pas 150.000 hectares pour la France et l'Algérie, des arrachages obligatoires, avec indemnité de 50 % seraient imposés à partir du 1^{er} janvier 1936, dans les départements :

1° Où la moyenne de productions des campagnes 1924-1925 à 1933-35 excéderait la moyenne des quantités de vins soumises au droit de circulation ;

2° La superficie productive du vignoble, dépassant 3.000 hectares, se serait accrue de plus de 5 % entre les années 1924 et 1933.

Parmi les quinze départements viticoles du Centre et de l'Ouest, la Vendée, seulement, pourrait être théoriquement atteinte par les arrachages obligatoires. Mais le vignoble vendéen étant constitué essentiellement par de très petites exploitations viticoles familiales, il est peu probable que l'arrachage obligatoire ait de sérieuses applications dans la Vendée.

Régime de l'alcool (art. 41 à 52) :

Seules, les eaux-de-vie ne titrant pas plus de 70 degrés à la température de 15 degrés et provenant de la distillation, non suivie de rectification, des vins, cidres, poirés, mares non séchées, les fraiches, hydromels, fruits frais, ainsi que les Cognacs et Armagnacs peuvent aller sur le marché libre.

Tous les autres alcools, titrant plus de 70 degrés ou rectifiés sont acquis par le Service des Alcools, c'est-à-dire par l'Etat. C'est l'Etat qui rétrocède ces alcools aux utilisateurs, à des prix de cession fixés par arrêtés ministériels.

En d'autres termes, l'article 41 du décret-loi étend aux alcools rectifiés de vins, mares, pommes, cidres et fruits, le régime réservé jusqu'ici aux alcools de betteraves.

Les producteurs ou coopératives qui pourront produire soit de l'eau-de-vie titrant moins de 70 degrés, soit de l'alcool titrant moins de 70 degrés, pourront vendre la première au commerce ou le second au Service des Alcools.

Le décret-loi fixe les contingents d'alcools divers qui seront achetés par le dit service. Ces quantités s'élèvent à 325.000 hectos pour les alcools de vins et à 300.000 hectos pour les alcools de mares de raisins.

L'article 42 prévoit les mesures à prendre, en cas de dépassement des contingents et réserve les quantités de mélasses nécessaires aux besoins des éleveurs.

Le décret-loi solidarise les intérêts des betteraviers, des producteurs d'alcools de pommes et cidres et des viticulteurs.

Les prix d'achat des différents alcools sont fixés, en tenant compte du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves. Le coefficient est fixé à 2,55 pour les alcools de vin et à 1,60 pour les alcools de mares de raisins. Par exemple, si le prix des alcools de betteraves est fixé à 222 francs, le prix des alcools rectifiés de vin sera de 566 francs et celui des alcools rectifiés de marc de raisin de 355 fr.

Le coefficient de l'alcool de vin sera porté à 2,70 quand le prix de cession pour la fabrication des li-

quours sera majoré de 100 francs. Les prix d'achat des alcools rectifiés et des alcools industriels et les prix de cession aux utilisateurs sont calculés de telle sorte que le Service des Alcools doit réaliser des bénéfices. Ces bénéfices seront affectés, à concurrence de 125 millions, à la résorption des excédents vinicoles et au financement des arrachages de vignes.

Le nouveau régime des alcools entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1935. Le décret-loi règle la situation, à cette date, des détenteurs d'alcools réservés à l'Etat ; il vise la répartition des marchés ; il prévoit les pénalités pour toutes infractions au nouveau régime.

L'article 50 institue un compte



ÉCONOMISEZ
aussi sur l'huile pour autos
en adoptant

OLAZUR
de DESMARIS FRÈRES
vendue le bidon de 2 litres

16 francs
Bidon perdu

L'AGRICULTURE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Exposé de M. CHAQUIN

Directeur des Services Agricoles de la Loire-Inférieure

au récent Congrès de l'Agriculture Française, à Nantes

(Suite)

L'AGRICULTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE AU XX^e SIÈCLE

L'essor que nous avons vu s'amorcer à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle s'est depuis lors considérablement amplifié. La technique agricole s'est délibérément orientée vers une perfection qu'elle n'atteindra sans doute jamais car la pratique courante s'adapte avec une certaine lenteur aux méthodes nouvelles.

Mais l'extension incessante de la nomenclature des matières fertilisantes, le perfectionnement du machinisme, l'obtention de variétés nouvelles de plantes de grande culture, l'application des méthodes zootechniques pour l'amélioration du bétail, la lutte contre les parasites de toute nature incitent de plus en plus nos agriculteurs à élargir le champ de leurs connaissances et à compléter leur éducation professionnelle.

Nous sommes un département où domine la petite et la moyenne culture. On y compte en effet plus de 55.000 exploitations de 1 à 10 hectares et environ 18.500 exploitations de 10 à 50 hectares, sur un total de 74.000 de ces exploitations.

Le plus souvent, c'est le propriétaire qui les dirige lui-même avec l'aide de sa famille ou avec l'aide d'autrui, 23.000 sont en fermage et on ne compte guère plus de 3.500 métayers. Les exploitations spécialisées en vue de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, sont en nombre moins élevé. C'est donc de la culture familiale, et en quelque point que vous vous déplaçiez dans le département vous verrez des champs bordés de haies soigneusement entretenues, au milieu desquelles poussent des futaies de chênes, ou des têtards, vrais taillis suspendus, des cultures soignées, des fermes éparées où le meilleur accueil vous sera réservé, des chemins creux d'ailleurs considérablement améliorés, où l'hiver le front obstiné des bœufs traîne les lourds charriots de choux...

La polyculture est d'autre part la note dominante du système d'exploitation. Chaque ferme, chaque métairie s'ingénie à produire sur son sol le maximum de ce qui est nécessaire à ses besoins propres. On peut dire que le département est essentiellement producteur de céréales et en particulier de froment, de vin, de fruits, de légumes.

Par ailleurs il est devenu l'un des plus importants dans les spéculations sur les produits de l'élevage qui sont aussi très variés. A cet égard, la production fourragère tient une place prépondérante dans tous les assolements et c'est un fait qui doit être particulièrement souligné.

Quant à l'étendue des terres labourables, la Loire-Inférieure se classe au 17^e rang parmi les départements français ; elle remonte au 8^e rang pour les superficies consacrées au froment.

Cette culture a été réduite de plus de 35.000 hectares depuis 1892, et actuellement on ensemence en blé de 112 à 115.000 hectares. La production, qui a atteint et même dépassé 2 millions de quintaux au cours de ces deux dernières années, est en moyenne de 1.500.000 quintaux, dont environ 500.000 sont disponibles pour l'extérieur.

Les céréales secondaires ne suffisent généralement pas, aux besoins locaux et de larges appoints sont nécessaires en orges, avoines, maïs, riz,

etc. La production des pommes de terre n'atteint pas celle des autres départements bretons. La banlieue nantaise produit des tubercules demi-primes dont le principal écoulement est assuré sur nos marchés.

La vallée de la Loire comprise entre Mauves et Nantes se livre à une culture semi-maraîchère d'asperges, de petits pois, de haricots verts, de tomates, de chanvre, et depuis deux ans, de tabac ; les cultures d'osier y sont en régression par suite des difficultés d'écoulement de ce produit.

Enfin les prairies de la Basse-Loire obtiennent des fourrages secs en quantité supérieure aux besoins et expédient aujourd'hui des foin pressés en quantités importantes.

Par rapport aux siècles passés, la culture de la vigne ne s'est pas sensiblement étendue en surface, mais les procédés culturaux se sont considérablement améliorés ; encore pourrait-on reprocher l'excès morcellement des parcelles qui oblige parfois les vigneronnes aux méthodes culturales d'autrefois. Cependant la charvue a partout remplacé le pic et l'extension des parasites a rendu nécessaire tout un nouvel outillage dont aucun de nos vigneronnes n'est dépourvu.

La région d'Ancenis produit des muscadets, des pinots, des gamays ; celle de Vallet, Vertou, Clisson, Le Loroux-Bottereau, donne surtout des vins fins de muscadet. Toutes deux bénéficient de la législation sur les appellations d'origine. Nos vins blancs, qu'il s'agisse de muscadets ou de ceux plus communs de gros-plant ou folle blanche, sont d'excellente qualité. Les premiers sont légers, légèrement musqués et d'une finesse de bouquet remarquable. Les gros-plants se répartissent un peu partout au sud de la Loire et en particulier autour du lac de Grandlieu.

La production en est très irrégulière ; la moyenne décennale dépasse légèrement 1 million d'hectos, dont la consommation locale absorbe un peu plus de la moitié, de sorte qu'environ 4

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIÈS

— Venez, mignonne, lui dit-elle ; nous irons ensemble remercier Mme Paule, n'est-ce pas, Et, ce soir, nous ferons les fameux caramels dont je vous ai parlé et que vous voulez emporter au couvent pour les faire goûter à vos petites amies.

Jean adressa à l'orpheline, qui s'éloignait en emmenant Madeleine, un regard de reconnaissance pour sa bonté délicate.

Le jeune homme, après avoir secoué les pensées pénibles que cette petite scène avait éveillées en lui, se mit en devoir d'atteler le poney à la charrette anglaise qui lui servait pour ses excursions journalières.

Il avait fini et se disposait à partir, lorsque Mme Wanel arriva, tout essouffée. Elle portait une ravissante toilette de drap clair, un magnifique boa de plumes d'autruches blanches qui faisait ressortir la

fraîcheur de son teint ; une toque de velours gris était coquettement posée de côté sur ses beaux cheveux d'or crépés ; elle était si jolie ainsi qu'instinctivement le régisseur s'arrêta, ne pouvant s'empêcher de l'admirer.

— Oh ! monsieur Bernard ! s'écria-t-elle joyeusement, j'avais peur que vous soyez parti ; j'ai couru, couru, pour arriver à temps ! Madeleine me dit que vous ne voulez pas que je l'emmené chez moi. N'est-ce pas que ce n'est pas vrai ? Vous ne voudriez pas me la refuser ? interrogea-t-elle de cette voix câline qu'il connaissait si bien, tandis qu'elle attachait sur lui son regard enveloppant comme une caresse.

Mais elle tressaillait devant l'air sérieux, presque sévère du jeune homme.

— Madame est mille fois trop bonne, répondit Jean Bernard d'un ton grave, mettant une sorte d'affectation en parlant ainsi à la troisième personne, ce qui ne lui était pas habituel, mais je regrette d'être obligé de lui répéter ce que lui a déjà dit Madeleine : ma sœur ne peut pas aller en soirée chez madame.

— Pourquoi donc ? interrogea Paule étonnée. Vous craignez qu'elle s'ennuie ? Mais il y aura des fillettes

de son âge : Andrée et Irène de Rouvray, les enfants du colonel, seront là.

— Assurément, Madeleine ne s'ennuierait pas chez madame ; ce n'est pas là ma crainte. Mais elle pourrait ennuyer les autres.

— Au contraire, protesta Paule, elle nous amusera beaucoup... — Si ma sœur devait servir de jouet à la société, je regrette encore plus d'être obligé de la refuser à madame, interrompit Jean avec hauteur, mais ma décision est irrévocable.

Mme Wanel, étonnée de cette interprétation blessante de ses paroles, leva les yeux sur le jeune homme ; subitement gênée, intimidée presque devant ce visage dur et froid, elle se tut.

Après un silence pénible, elle balbutia très bas :

— Votre refus me fait beaucoup de peine, monsieur Bernard.

Et elle s'éloigna sans se retourner...

Jean, honteux et confus de sa rudesse, suivit d'un regard plein d'émotion l'élégante silhouette. Comme obéissant à une impulsion secrète, il allait s'élaner pour la rejoindre, lui parler ; mais, au même moment, cinq ou six officiers, parmi lesquels M. de Lanchères, parurent au haut de l'avenue et, au milieu de cris joyeux,

s'avancèrent en courant auprès de la jeune femme.

— Bravo ! la voilà ! Madame Paule est retrouvée ! Hourrah ! Lanchères vous croyait déjà noyée dans le grand étang et voulait le faire exploser sur l'heure !

Et tous ces jeunes écervelés entourèrent Mme Wanel, tandis que son fiancé, lui ayant pris le bras, l'entraînait gaiement vers le château.

— Fou que j'étais ! murmura Jean Bernard.

Et il sauta dans la petite voiture qui l'attendait devant sa porte.

Une minute après, il passait comme un éclair au milieu des officiers, au grand galop du cheval, qui, peu habitué à semblable traitement, se cabrait sous les coups de fouet énergiques de son conducteur.

Il frôla et faillit renverser un des jeunes gens, qui le poursuivit de ses imprécations furieuses.

— Animal ! Butor !

Mais cheval et voiture étaient déjà hors de vue.

— Qu'est-ce que ce rustre-là ? interrogea l'officier.

— L'intendant de ma future tante, répondit M. de Lanchères. N'y touchez pas, mon cher, car tu le ferais mal voir de la châteline de céans ! Elle ne jure que par lui et me le cite dix fois par jour comme un modèle

de toutes les vertus !

— En tout cas, il pourrait bien ne pas écarter les gens qui sont sur son chemin, grommela l'officier, toujours irrité. Et, surtout, il a effrayé madame, qui est devenue toute pâle, continua-t-il en regardant Mme Wanel.

— Vraiment, vous avez eu peur, chère ? interrogea poliment M. de Lanchères en se penchant sur sa fiancée.

— Oui... j'ai cru que M. de Saint-Amand était blessé, murmura Paulette.

— Que je l'y reprenne, ce manant, à vous effrayer ainsi ! gronda M. de Lanchères, je lui tirerai les oreilles !

Paulette sourit sans répondre. Elle jeta un regard légèrement ironique sur les formes ébriées de son fiancé, sa poitrine étroite, sa petite taille, ses traits efféminés...

Et l'image de Jean, avec sa haute stature, ses épaules larges, son visage mâle et énergique, lui apparut soudain... Elle poussa un soupir, tandis qu'une expression un peu triste passait dans ses grands yeux bleus.

Lorsque Mlle de Neufmoulins connut que le soir-là le refus de son régisseur, elle l'approuva avec son sang-froid habituel :

— Vous avez eu raison ; la société

de tous ces écervelés qui tournent sans cesse autour de ma nièce, et qu'elle appelle son escadron volant, ne convient pas à une enfant de quinze ans.

« J'aurais agi comme vous à votre place ; Thérèse lui fera beaucoup plus de bien en lui apprenant à fabriquer des caramels ; ça vaut mieux que de s'étudier à « flirter », comme ils disent. Cette Paulette n'aura jamais un grain de bon sens dans la tête ! Une poupée ! rien de plus ! »

Mme Wanel garda-t-elle rancune au jeune régisseur ? Il eut tout lieu de le croire, car à partir de ce jour-là, ses visites au château se firent plus rares et elle paraissait choisir les heures où elle savait ne pas le rencontrer.

Madeline et Gontran étaient retournés dans leurs pensions pour le dernier trimestre ; la vie de Jean Bernard avait repris son cours ordinaire. Ses soirées se passaient maintenant dans la société de Mlle de Neufmoulins et de Thérèse, qu'il appréciait de plus en plus à mesure qu'il la connaissait davantage.

De son côté, la jeune fille se sentait attirée vers lui et lui montrait une grande confiance. Elle lui avait parlé de ses projets d'avenir ; elle aimait à le consulter, sûre de trouver chez lui une bonne parole, une

consolation lorsque son courage l'abandonnait aux heures où le caractère de sa vieille maîtresse devenait trop pénible.

Elle avait avoué à Jean son désir d'entrer au couvent, de se faire religieuse, et l'opposition formelle qu'elle avait rencontrée chez Mlle Gertrude.

— Jamais, avait déclaré la châteline, elle n'y donnerait son consentement. Elle n'avait aucune foi en ces vocations qui poussent comme des champignons et disparaissent souvent aussi vite qu'elles ont paru !

— Lorsque Thérèse lui objectait timidement son aversion pour le monde et le mariage, la vieille fille haussait les épaules.

— Bah ! on peut avoir le monde en horreur et ne pas entrer au couvent pour cela ! Quant à se marier, à quoi bon ? Tu es trop laide, d'abord, et puis le meilleur des hommes ne vaut rien du tout ! Il est donc inutile de s'embarasser de ce meuble-là, surtout quand on n'a pas le sou.

« Tu resteras avec moi ; si tu désires faire pénitence, te mortifier, tu n'as qu'à vivre dans ma société ; je suis assez insupportable pour tous ceux qui m'entourent !... Je n'aurai te faire ton purgatoire et tu entreras au Paradis tout droit, aussi bien que si tu passais par le couvent. »

(A suivre).

spécial pour la résorption des excédents vinicoles et le financement des arrachages. Ce compte reçoit notamment le produit de la vente des alcools et le produit de la majoration du droit de circulation sur les vins et les cidres instituée par la loi du 24 décembre 1934 ; cette majoration est augmentée de 20 %, c'est-à-dire d'un franc par hecto. Mais le décret-loi ne fait aucune allusion à la diminution promise et justifiée des droits purement fiscaux établis sur la circulation des vins, qui sont dix fois plus élevés qu'avant-guerre (taxe unique non comprise).

L'article 51 prévoit le financement des achats d'alcool provenant de la récolte 1935. L'article 52 intéresse les contingents d'alcool de betteraves.

Répression des fraudes. — Enfin, l'article 53 prescrit, avant le 31 octobre 1935, la réorganisation des services chargés de la répression des fraudes et l'unification de leurs méthodes.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

77. — « LE VINAIGRIER FAMILIAL » est un joli tonnelier verni très pratique pour faire soi-même son vinaigre. Prix avec accessoires, 48 francs. A. Piffeteau, tonnelier, Saint-Lumine-de-Clisson (L.-I.). Médaille d'or, Paris.

80. — A vendre : 1° MOISSONNEUSE-LIEUSE, très bonne, coupe à gauche, à cheval et à bœufs ; 2° une FANEUSE ; 3° une RATE-LEUSE ; 4° une petite FAUCHEUSE avec appareil à moissonner ; 5° une HERSE Canadienne neuf dents ; 6° une CHARRETTE à bœufs, joug et courroies, très bon état ; 7° un CONCASSEUR état neuf ; 8° un TRIEUR débit 15 à 20 doubles à l'heure, état neuf. Demander et voir chez M. Godard, La Marchanderie, Ancenis (Loire-Inf.).

84. — A louer pour le 1^{er} novembre 1935, FERME de 15 hectares, d'un seul tenant, au bord de route, avantageuse à faire, logement moderne, à 10 kilomètres de Nantes. S'adresser au Syndicat.

85. — FUTAILLES à vendre ; PRESSEURS ; MATERIEL de vinification ; cause cession d'exploitation. S'adresser au Syndicat.

86. — A vendre JEUNE CHIEN de chasse, courant, Griffon Vendéen pure origine. S'adresser au Syndicat.

87. — A vendre, jolis PETITS CHIENS Epagneuls. Pour renseignements, s'adresser au Syndicat.

DEMANDES

200. — CELIBATAIRE, 30 ans, demande place jardinier, quatre branches. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

201. — MENAGE demandé pour exploiter à moitié fruits bonne tenue maraîchère, proximité marché et hôtels Saint-Brevin ; arbres fruitiers, prés, habitation agréable, électricité, service d'eau ; possibilité profits accessoires. Connaissances professionnelles et références sérieuses nécessaires. Foerder, Les Châtagniers, Saint-Brevin-l'Océan (L.-I.).

202. — On demande MENAGE cultivateur-vigneron, 40 à 50 ans de préférence ; femme employée à divers travaux. Prendre adresse au Syndicat.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 13 août. — Boussay, Safray.
Mercredi 14. — Saint-Philbert-de-Grandlieu, Guéméné-Penfao, Châteaubriant.
Jeudi 15. — Ancenis, Héric.
Vendredi 16. — Nort-sur-Erdre, Savenay.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves.....	43 »
Riz Saigon n° 1.....	78 »
Brisures de Riz.....	manquent
Issues de Riz blanches.....	60 »
Farine de Manioc.....	manque
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	68 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante.....	70 »
qualité extra-blanche.....	75 »
Farine « Kystett ».....	155 »
Farine lactée T. T.....	165 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau amélioré Chepteline	77 »

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	69 »
Son mélassé Say.....	66 »
Paille mélassée Say, 50 % ..	60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Gobelins et Pont-d'Ardres.	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provençe « Sucraff » N° 1... 61 »

ALIMENTATION DES BOEUF VACHES ET VEAUX

Optima lait :	
cordon vert.....	logé 69 »
cordon rouge.....	logé 75 »

Optima veaux d'élevage :

cordon vert.....	logé 69 »
cordon rouge.....	logé 75 »

Optima engraissement :

pour bœufs.....	logé 75 »
-----------------	-----------

Farine lactée Optima

pour veaux, le sac de 5 kil. ..	11 »
---------------------------------	------

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 %	
avoine, 35 % mélassé, logé.	76 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (suc-

cédanés, avoine, tourte.) logé	80 »
--------------------------------	------

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons.....	140 »
Granulé condensé.....	105 »
Grand Pondeuse.....	110 »
Farine de viande.....	140 »
Poudre d'os verts.....	90 »
Coquilles d'huîtres broyées.....	60 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.	

Société anonyme «Ovox»

Boulettes « OVOX » N° 1 pour pondeuses.....	107 »
---	-------

N° 2 pour sujets en croissance..... 115 » |

N° 2 bis, pour poussins..... 135 » |

N° 2 ter, pour poussins..... 115 » |

N° 3, pour poules en mue..... 115 » |

Coquilles d'huîtres, non log. 61 » |

Boulettes « LAPOX », non log. 95 » |

Farine de viande, non logée. 165 » |

par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 250 non reprises.

Provençaine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Bouillie C^e Bordelaise

Bouillie à 60 %

garantie 15 pour cent de cuivre pur

Sacs 50 kilos (les 100 kilos) 157 »

d° 25 — 162 »

Boîtes de 2 kil. — 182 »

(par caisses de 12 boîtes).

Bouillie à 50 %

garantie 12,70 pour cent de cuivre pur

Sacs 50 kilos (les 100 kilos) 145 »

d° 25 — 150 »

Boîtes de 2 kil. — 170 »

(par caisses de 12 boîtes).

Ristourne minimum, 2 %.

Chaux agricole

Grosse chaux agricole..... 90 »

Chaux agricole tout venant... 85 »

Chaux blutée, en sacs papier, perdus 94 »

Chaux blutée, en sacs toile consignés 150..... 84 »

Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chaudfontains-gare (Maine-et-Loire).

Engrais P. E. C.

Phosphate bicalcique 38 %... 84 50

Engrais binaires

ou 15 % ac. phos., 30 % pot. 89 »

ou 22 % ac. phos., 22 % pot. 89 »

Engrais ternaires

dosage 8/16/16..... 115 »

— 8/13/19..... 115 »

— 4/19/19..... 102 »

— 6/12/12..... 80 »

— 5/8/12..... 79 »

(Les 100 kilos).

Ces prix s'entendent marchandise prise au magasin.

Engrais azotés

Sulfate ammoniacal 20,40 % 88 »

Nitrate de chaux 13 %..... 75 »

Ammonitrite 15,50..... 77 »

Cianamide granulée 20 %..... 83 »

Potazote 12 % az. + 24 %..... 87 25

Nitrate soude 16 % synthét. 86 50

Majoration de 1 franc par 100 kilos pour livraisons inférieures à 1.000 kilos.

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais complets O. N. I. A.

Nous pouvons fournir à nos adhérents des engrais composés O. N. I. A.

Ces engrais, qui sont fabriqués par l'Office National Industriel de l'Azote de Toulouse, sont parfaitement équilibrés et nous les recommandons vivement.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un seul transport, une seule maintenance, un seul épandage, et suppression des mélanges, toujours imparfaits.

Ils réunissent dans un même engrais, sous une forme assimilable et dans une proportion soigneusement étudiée, les trois éléments indispensables à toute végétation (Azote, Acide phosphorique, Potasse), dont l'action simultanée assure la plus haute production.

Ils agissent par temps sec comme par temps humide, de façon rapide et durable, grâce à la formule ammoniacal-nitrique (moitié azote ammoniacal et moitié azote nitrique).

Ils économisent le temps et l'argent : un